



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (Projet de résolution)

Résumé

Le Comité des pêches, réuni à sa trente-deuxième session, a approuvé la proposition de proclamer une Année internationale de la pêche artisanale et de l'aquaculture artisanales¹, compte tenu de la politique de la FAO en vigueur relative à la proclamation et mise en œuvre des années internationales et étant entendu que cette proposition devrait être examinée plus avant par l'ensemble des organes directeurs compétents de la FAO.

Dans le cadre des débats relatifs à la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, le Comité des pêches a en outre noté, lors de sa trente-deuxième session, que la proposition relative à l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales était l'occasion d'unir plus solidement les efforts consentis pour améliorer la pêche artisanale.

Extrait du document CL 155/REP:

15. Le Conseil:

- b) a approuvé le projet de résolution sur l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022), que l'on trouvera à l'*annexe F*, qui sera présenté à la Conférence de la FAO à sa quarantième session, pour adoption.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence souhaitera peut-être approuver le projet de résolution qui figure en annexe et demander au Directeur général d'en adresser le texte au Secrétaire général de l'ONU, afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame l'année 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales à sa prochaine session, si elle en décide ainsi.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Hiromoto Watanabe, Secrétaire du Comité des pêches

Hiromoto.Watanabe@fao.org

¹ COFI/2016/Inf.25.



Résolution .. /2017**Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales****La Conférence,**

Prenant acte que la pêche et l'aquaculture sont des activités humaines qui produisent des aliments de grande qualité et des bienfaits sociaux et économiques et qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et au développement rural,

Reconnaissant l'importance que revêtent la conservation et l'utilisation à long terme des océans de toute la planète et de leurs ressources,

Affirmant que la pêche et l'aquaculture artisanales jouent un rôle important dans l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté et dans l'utilisation durable des ressources halieutiques et qu'elles contribuent ainsi à l'accomplissement des premier, deuxième et quatorzième objectifs de développement durable (ODD),

Rappelant que la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexico, 29 février-3 mars 2016) a décidé à sa trente-quatrième session d'entamer des travaux en vue de la proclamation d'une Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales et que le Conseil s'est prononcé favorablement sur ce sujet à sa cent cinquante-quatrième session,

Rappelant en outre que le Comité des pêches de la FAO a approuvé à sa trente-deuxième session la proposition de proclamer une Année internationale de la pêche et l'aquaculture artisanales,

Affirmant qu'il est urgent de faire valoir, auprès du grand public et des responsables politiques, combien il est important de mettre en œuvre des programmes et des politiques publiques spécifiques visant à promouvoir la pêche et l'aquaculture artisanales dans une optique de viabilité à long terme, en prêtant une attention particulière aux zones rurales les plus vulnérables,

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame l'année 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, si elle en décide ainsi.

(Adoptée le ... 2017)